

PARC ÉOLIEN de VAL BERCEAU

Lettre d'informations semestrielle – octobre 2023



Édito

“Chère Madame, cher Monsieur,

Lors de notre précédente lettre d'informations, en avril 2023, nous vous annonçons la suspension des projets éoliens du Val Berceau et du Val Robinot sur les communes de Villemorien et Praslin.

Depuis l'été 2022, un mât de mesure était installé sur la commune. Après plus d'un an de mesures, celui-ci a maintenant été démonté.

Nous souhaitons encore remercier tous les soutiens apportés à ces projets au cours de ces dernières années malgré le tournant défavorable qu'ils ont pris.”

Les chiffres clés du projet



1 commune
Villemorien



2,2 à 3,6MW
de puissance unitaire



4 à 5 éoliennes
150 m de hauteur
max. en bout de pale



10 000 foyers
de consommation électrique
annuelle hors chauffage

Les étapes clés d'un projet éolien

Mise en pause du projet

Identification d'une zone avec un potentiel

(3 à 6 mois)

Développement du projet et analyse des impacts

(12 à 24 mois)

Demande de l'autorisation environnementale unique

(9 à 12 mois)

Financement et raccordement

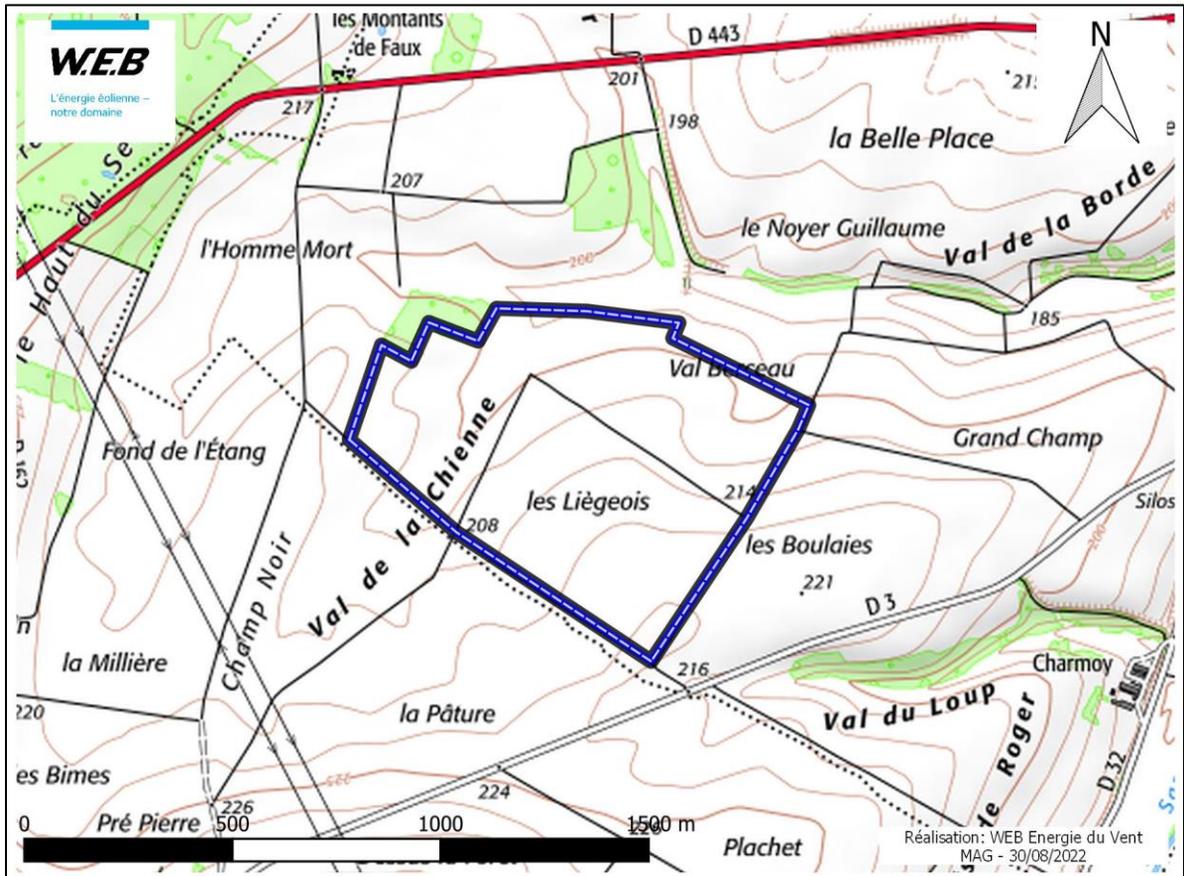
(12 à 24 mois)

Préparation du chantier

(6 à 12 mois)

Construction et mise en service du parc éolien

(6 à 12 mois)



Vous avez une question?



Marien NOËL
Responsable Régional Est
06 61 45 40 70
marien.noel@web.energy



Marie BRUCKERT
Cheffe de projet
06 08 05 81 20
marie.bruckert@web.energy

Pour en savoir plus sur l'énergie éolienne : www.info-eolien.fr